

1 Entraîneurs

1 Généralités

- 1.1 Chaque club qui propose dans le cadre de J+S un entraînement régulier pour la jeunesse, obtient un bonus sur la cotisation de base payable par saison et cela conformément au RF STT.
- 1.2 Les clubs LN ont l'obligation d'annoncer nominativement un entraîneur qualifié avec l'inscription des joueurs titulaires des équipes de LN comme suit:

LNA Dames et Messieurs: entraîneur A STT

LNB Messieurs: entraîneur A STT

LNB Dames et LNC Messieurs: entraîneur B STT

Pour les clubs ayant plusieurs équipes de LN, le niveau d'entraîneur demandé est celui qui correspond à l'équipe évoluant dans la plus haute ligue.

Le club LN qui n'annonce pas d'entraîneur doit s'acquitter d'une amende conformément au RF STT.

2 Formation des entraîneurs J+S/STT/Swiss Olympic

- 2.1 La formation des entraîneurs de STT est assurée en coopération avec J+S (promotion des espoirs) et Swiss Olympic (sport d'élite). Les personnes intéressées peuvent commencer la formation J+S dès l'âge de 17 ans révolus (cours de moniteurs J+S Tennis de table). Toutefois, ce n'est qu'à partir de leur 18e anniversaire qu'elles sont autorisées à diriger un groupe sous leur propre responsabilité en tant que moniteurs J+S et à percevoir les subventions J+S correspondantes. Avant cela, ils ne peuvent être que des moniteurs auxiliaires. Certains cantons proposent aux mineurs de plus de 14 ans une préformation spéciale de moniteur (1418-Coach). Cette préformation permet également d'être engagé comme moniteur auxiliaire.

Après la formation de base (cours de moniteurs J+S), la formation continue se fait sous forme de modules. Pas à pas, il est possible de suivre les cours pour obtenir les reconnaissances d'entraîneur C, B et A, jusqu'à celles d'entraîneur de sport de performance et d'entraîneur de sport d'élite auprès de Swiss Olympic.

Règlement entraîneurs

Pour la formation des entraîneurs de J+S et de Swiss Olympic, les directives de ces derniers servent de règle.

- 2.1.1 La formation de base de J+S consiste en un cours de moniteur. Les personnes qui suivent la formation de base obtiennent la reconnaissance de moniteur J+S et sont autorisées à diriger un groupe sous leur propre responsabilité et à percevoir des subventions J+S.
- 2.1.2 Pour obtenir la reconnaissance «Entraîneur C STT», il faut suivre le module «Technique du tennis de table» (anciennement cours d'entraîneur D) en plus du cours de moniteur. Les candidats reçoivent de la part de STT un diplôme et un insigne en étoffe.
- 2.1.3 La qualification «Entraîneur B STT» est obtenue lorsque le module obligatoire (Entraîneur de club) ainsi que deux modules à option de la formation continue 1 ont été suivis. Les candidats reçoivent de STT un diplôme ainsi qu'un insigne en tissu.
- 2.1.4 La formation continue 2 de J+S consiste en le module « Entraînement de tennis de table pour les joueurs du cadre C » (5 jours, avec un test d'entrée par écrit et un travail de diplôme) et un examen. Celui qui a terminé la formation continue 2 obtient la qualification « entraîneur A STT ». Les candidats reçoivent de la part de STT un diplôme et un insigne en étoffe.
- 2.1.5 La spécialisation pour la formation et la formation continue de moniteurs J+S consiste en la formation des experts, une formation pour entraîneur, qui seront prêts à s'engager dans les cours de moniteurs comme chefs de cours ou chefs de classe, et consiste en deux parties (3 jours de formation et 6 jours d'engagement comme dirigeant de classe dans un cours de moniteurs. Celui qui a terminé la spécialisation obtient la qualification « expert STT ».
- 2.1.6 STT peut, sur demande de la commission technique STT, inscrire des entraîneurs appropriés auprès de Swiss Olympic pour une formation d'entraîneur de sport de performance ou d'entraîneur de sport d'élite avec brevet fédéral.

3 Formation continue des entraîneurs

- 3.1 Chaque entraîneur J+S et expert est obligé à assister au moins tous les deux ans à un cours de formation continue. Pour pouvoir garder la reconnaissance comme entraîneur, il faut observer strictement les directives de J+S.

Directives indemnisation des entraîneurs

Pour l'activité avec les jeunes entre 5 et 10 ans (sport des enfants J+S) et entre 10 et 20 ans l'entraîneur reçoit des subsides de la part de J+S.

Cet indemnité appartient dans chaque cas aux entraîneurs.

La commission formation STT recommande pour la direction des entraînements/jours d'entraînement les tarifs suivants (subsides J+S inclus):

Par leçon (90 minutes)

– Entraîneur C STT	CHF 40.–
– Entraîneur B STT	CHF 60.–
– Entraîneur A STT	CHF 80.–

Par jour (au minimum 4 heures)

– Entraîneur C STT	CHF 100.–
– Entraîneur B STT	CHF 180.–
– Entraîneur A STT	CHF 220.–
– Entraîneur A STT complément sport de performance	CHF 255.–
– Entraîneur professionnel Swiss Olympic	CHF 300.–
– Entraîneur diplômé Swiss Olympic	CHF 355.–

Classes d'âge

Classes d'âge 2022/23

O90 Né en 1927 et avant

O85 Né entre 1928 et 1932

O80 Né entre 1933 et 1937

O75 Né entre 1938 et 1942

O70 Né entre 1943 et 1947

O65 Né entre 1948 et 1952

O60 Né entre 1953 et 1962

O50 Né entre 1963 et 1972

O40 Né entre 1973 et 1982

U19 Né entre 2004 et 2005

U17 Né en 2006 et 2007

U15 Né en 2008 et 2009

U13 Né en 2010 et 2011

U11 Né en 2012 et après